

Le 2 septembre 2016

Monsieur Pascal Féréol
Inspecteur de l'Éducation Nationale
Circonscription d'Yvetot

À Mesdames, Messieurs les Directeurs
Mesdames, Messieurs les enseignants

Circonscription

d'Yvetot

NOTE DE RENTREE

Dossier suivi par
Pascal Féréol
I.E.N

Cette note est à communiquer et à faire émarger par l'ensemble des personnels de l'école, y compris les personnels rattachés (membres des RASED, titulaires remplaçants...)

Téléphone

02 35 95 39 24

Fax

02 35 95 15 29

Mél.

0762629 v@ac-rouen.fr

25 rue Carnot

BP 82

76190 Yvetot

Introduction

Cette nouvelle rentrée scolaire est pour moi l'occasion de vous exprimer toute la confiance que j'ai à votre égard dans la réalisation de vos missions. Les trois années sur le terrain ont été riches en observations et échanges constructifs. Je souhaite continuer dans ce sens et vous accompagner dans l'évolution des pratiques. Nos chantiers prioritaires restent les mêmes et les nouveaux programmes viennent conforter ces axes de progrès qui pourraient s'exprimer comme tel :

- Responsabiliser davantage les élèves par la mise en œuvre d'un enseignement plus explicite.
- Favoriser la prise en compte de la diversité des élèves par une valorisation du fonctionnement autonome.
- Installer l'enseignement de l'oral par la mise en place d'activités diverses dont les débats en classe.

Les formations développées les années précédentes ont été dans ce sens et ont répondu à des besoins constatés. Je souhaite permettre à tous les enseignants de s'impliquer davantage dans ces formations qui font partie intégrante des obligations de service. Pour cela, une préparation en amont, l'apport de documents, la production d'outils qui pourront être mutualisés, sont des formes de travail qui sont propices à une culture de réseau et un travail d'équipe.

La construction de programmations communes dans les écoles doit permettre davantage de cohérence dans les enseignements. L'étape suivante sera la définition des niveaux d'exigences par les équipes. Cette discussion devra être engagée cette année en parallèle de la mise en œuvre du livret scolaire unique et numérique (LSUN)

1/ L'équipe de circonscription

Coordonnées :

-Monsieur Harold Badmington assure le secrétariat selon les horaires suivants :

Horaires :Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 08h15-12h00 13h15-17h00

Mercredi : 08h30 - 12h00

Permanence téléphonique le samedi de 08h30 - 11h30

tél. :02.35.95.39.24 / fax. : 02.35.95.15.29

Courriel : 0762629v@ac-rouen.fr

- Les conseillers pédagogiques :

Nicolas Pinel (CPC) : nicolas.pinel@ac-rouen.fr

Karine Gemey (CPC EPS) : karine.gemey@ac-rouen.fr

-Enseignant référent Béatrice Borde – beatrice.borde@ac-rouen.fr Tél : 02.35.95.97.93

Conseillers Pédagogiques à mission départementale :

► Jean-Charles BUSSY, Conseiller Pédagogique de Circonscription en Éducation Musicale. tél. : 02.35.22.22.35 - j.charles.bussy@ac-rouen.fr

► Corinne LIOT, Conseillère Pédagogique de Circonscription en Arts Visuels. tél. : 02.35.60.94.88 – corinne.liot@ac-rouen.fr

2/ Informations de rentrée

- Attentats et sécurité

La sécurité des écoles et des établissements scolaires est une priorité absolue du gouvernement. Vous trouverez sur le site du ministère trois guides « Sécurité des écoles » :

- [le Guide des directeurs d'école](#)

- [l'Annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes](#)

- [le Guide des parents d'élèves](#)

Actions à effectuer à brève échéance :

L'information des familles lors des réunions de rentrée et au fil des mesures qui seront mises en œuvre ; il vous est notamment demandé d'afficher dès la rentrée [la nouvelle affichette « Sécurité des écoles, des collèges et des lycées »](#) et de sensibiliser les parents par tous les moyens que vous jugerez pertinents ;

La mise en place d'une **alerte spécifique** « attentat intrusion » au sein de votre école, qui soit audible et distincte de l'alerte incendie, en lien avec la commune ;

La nécessité d'organiser **trois exercices PPMS** dans l'année scolaire, dont un devra se dérouler avant les vacances de la Toussaint sur le thème de l'attentat intrusion ; [le Guide « Vigilance attentats – Les bons réflexes » réalisé par le Secrétariat général de la Défense et de la sécurité nationale](#) peut vous aider à mener efficacement cet exercice au sein de votre école.

Tous les documents sont sur le site de circonscription.

- Enquête pour le module animation :

http://ecoles.ac-rouen.fr/circ-yvetot/Anim/login_enquete.php

à compléter pour le **8 septembre impérativement** :

- vérifier les données (niveaux de classe, effectifs...)
- penser à supprimer les saisies obsolètes (corbeille)
- 1 enseignant n'est inscrit **que dans une école** : s'il est sur plusieurs écoles, choisir l'école de rattachement
- indiquer les adresses professionnelles en ac-rouen **en les vérifiant auprès des collègues**

- Elections des représentants des parents d'élèves

Le BO du 27 juillet 2016 a précisé les modalités et dates des élections des représentants des parents d'élèves.

Ces élections auront lieu le **vendredi 7 octobre ou le samedi 8 octobre**.

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=104335

- Portail métier

Le portail métier va devenir un outil incontournable. Il donne accès à toutes les applications utiles (base élèves, gaia, etc).

Accès : portail-metier.ac-rouen.fr

3/ Informations administratives

- **Autorisations d'absence** : Les demandes d'autorisation d'absence doivent être systématiquement accompagnées de leur justificatif, **au plus tard 72 heures ouvrées avant l'absence**. Si, à titre exceptionnel, les pièces justificatives ne peuvent être jointes lors de la demande, il conviendra de les transmettre **au plus tard 48 heures après l'absence**.

- **Congés de maladie** : Ces demandes, accompagnées d'un certificat médical, doivent être adressées dans les 48 h, en double exemplaire, à l'inspection.

Rappel : **il faut utiliser les nouveaux formulaires**

- Les obligations de service des enseignants

Le B.O. n° 8 du 21 février 2013 rappelle l'organisation des 108h :

36h : APC auprès des élèves – Pour les directeurs :

Ecoles de 1 et 2 classes : décharge de 6 heures d'APC ;

Ecoles de 3 et 4 classes : décharge de 18 heures d'APC ;

Ecoles de 5 classes et + : décharge des 36 heures d'APC.

24h: identification des besoins des élèves, l'organisation des activités pédagogiques complémentaires et à leur articulation avec les autres moyens mis en œuvre dans le cadre du projet d'école pour aider les élèves, l'amélioration de la fluidité des parcours entre les cycles (conseils école-collège, conseils intercycles).

24h : conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle ; relations avec les parents ; élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.

18h : animations pédagogiques et actions de formation continue.

6h : participation aux conseils d'école obligatoires.

Le tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école est adressé par le directeur de l'école à l'inspecteur de circonscription. Celui-ci est tenu informé, en cours d'année, de toutes modifications éventuelles.

Le conseil d'école et le conseil des maîtres de l'école sont réunis au moins une fois par trimestre. Le conseil des maîtres de cycle se réunit selon une périodicité au moins équivalente. Le relevé de conclusions de chaque conseil et réunion est consigné dans un registre. Une copie du relevé est adressée à l'inspecteur de la circonscription et, pour ce qui est des réunions du conseil d'école, au maire de la commune.

- Dates à transmettre

Les enseignants T1 et T2 sont conviés à une réunion le **jeudi 15 septembre à 16h30** dans les locaux de l'inspection.

4/ Informations pédagogiques

Des ressources seront mises à disposition sur le site de circonscription.

- Nouveaux programmes :

Les équipes ont disposé de temps de formation l'an passé pour mettre en place des programmations sur les nouveaux programmes.

Les ressources EDUSCOL sont une aide précieuse (lien sur le site de circonscription) pour la mise en œuvre de ces nouveaux programmes.

- LSUN :

Les livrets scolaires de l'école élémentaire et du collège évoluent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour ne plus former qu'un livret scolaire commun pour la scolarité obligatoire. Les éléments constitutifs du livret sont numérisés dans une application informatique nationale dénommée "livret scolaire unique du CP à la troisième".

Le **Livret Scolaire Unique Numérique** sera bientôt à disposition des écoles.

Pour en savoir plus (explication et vidéo) : <http://eduscol.education.fr/cid104511/le-livret-scolaire.html>

- La formation des enseignants :

Les enseignants bénéficient de 9h d'animations pédagogiques en circonscription et de 9h de formation continue (comprenant m@gistère).

Les modalités de mise en œuvre des animations pédagogiques feront l'objet d'une prochaine note et passeront désormais par la **plateforme Gaïa**.

- Les projets pédagogiques :

Pour répondre aux besoins des écoles, plusieurs projets sont proposés.

Ils seront précisés dans un document ultérieur qui sera envoyé aux écoles.

- Le projet d'école :

Une formation pour tous les directeurs aura lieu le **mardi 27 septembre de 17h à 19h** pour présenter le calendrier, le contenu du projet d'école.

- Arts visuels / Musique

- **Les intervenants musique à l'école** : convention, demande d'agrément et projet pédagogique.

ATTENTION ! Nouvelle circulaire de Mme la DASEN en date du 30 mars 2016

La participation d'un intervenant régulier est limitée aux cycles 2 et 3. Il est recommandé que cette intervention n'excède pas un tiers de l'horaire d'éducation musicale.

- * Toute personne intervenant régulièrement doit être agréée (y compris les PE en retraite).
- * Nouvelle procédure, la demande d'agrément est à envoyer à Rouen.
- * Une convention est à établir par l'organisme payeur (valable 3 ans) (à envoyer à l'IEN pour validation).
- * Le projet pédagogique est valable le temps du projet (un an maximum) (à envoyer à l'IEN pour validation).

- **Rencontres chantantes « Éclats de voix »** : Yvetot (Les Vikings) : 11 ; 12 mai 2017.

- Prix Renard'eau, thème 2016-2017 : « Réinvente la ville » (inscription jusqu'au 31 décembre).

- Printemps des poètes du 4 au 19 mars 2017 : l'Afrique (fiches à télécharger sur le site de la MEAC).

- défi art : « land art »
- rallye art

N'hésitez pas à consulter le **Site de la Mission Éducation Artistique et Culturelle** :

<http://eac76.spip.ac-rouen.fr>

- Handicap

Un nouveau BO a apporté des précisions sur le parcours de scolarisation : voir sur le site de circonscription.

- RASED

Quelques rappels de fonctionnement :

- l'intervention du Réseau se fait après des aménagements et des PPRE
- Les membres du RASED doivent être informés des dates de réunions afin de ne pas passer à côté d'une situation importante
- Le RASED prévoit deux synthèses par groupe scolaire sur l'année, sur le temps du midi de préférence et pas le vendredi.
- Au 1^{er} trimestre, la priorité est donnée à la MDPH et aux dossiers CDOEA
- Pas de demande pour les PS et MS.

- EPS

- **Natation** : toutes les informations sur le site de circonscription :

<http://yvetot-circ.spip.ac-rouen.fr/spip.php?rubrique78>

Projet EPS (volet 1 et 2), seule la partie 1 est à nous renvoyer pour accord de l'IEN :

<http://yvetot-circ.spip.ac-rouen.fr/?Intervenants-externes-EPS>

Cross : virade pour les **écoles d'Yvetot** le vendredi 23 septembre.